

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 734 Subvention (2.000 euros) à l'association Comité Parisien de l'Association Catholique des Services pour la Jeunesse (6e).

MM. Bruno JULLIARD et Bernard JOMIER, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Comité Parisien de l'Association Catholique des Services pour la Jeunesse (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Bernard JOMIER, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 2.000 euros est attribuée à l'association Comité Parisien de l'Association Catholique des Services pour la Jeunesse, située 63, rue Monsieur le Prince, 76006 Paris, au titre du soutien aux associations culturelles œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap. 2016_08267 n° simpa163781.

Article 2 : La dépense correspondante soit 2.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO